

Sanction administrative prononcée par la Banque centrale européenne en raison de deux erreurs dans le reporting réglementaire de Spuerkeess entre 2018 et 2023

Spuerkeess informe que la Banque centrale européenne (BCE), l'autorité de supervision de Spuerkeess, a prononcé en date du 27 septembre 2024, une amende administrative à l'encontre de Spuerkeess à hauteur de 1.695.000 EUR.

L'amende prononcée résulte de deux erreurs dans le reporting réglementaire.

Les deux erreurs concernaient le calcul des exigences en fonds propres pendant la période de mars 2018 à mars 2023 ; la première au niveau de la couverture d'un risque de change découlant d'un actif d'investissement détenu depuis longue date par Spuerkeess, libellé en USD et dont le niveau de valorisation a engendré sur le plan prudentiel, une position de change contre la devise EUR, la devise du bilan de Spuerkeess.

La deuxième erreur portait sur la non-considération de l'impact indirect d'une participation dans le calcul des exigences en fonds propres entre juin 2021 et mars 2023 et, en conséquence, d'une non-application sur une partie de la valorisation d'une pondération de risque substantielle dans le calcul des ratios de solvabilité.

À noter que les ratios prudentiels de la Banque, après correction de ces erreurs, sont à tout moment restés à des niveaux largement supérieurs aux minima réglementaires requis par les autorités de supervision dans le cas de Spuerkeess.

De même, les agences Moody's et Standard & Poor's ont maintenu leurs notations pour Spuerkeess de respectivement Aa2/P-1 et AA+/A-1+.

Ainsi, même après correction des deux erreurs dans les calculs prudentiels, Spuerkeess affichait pour la période en question (mars 2018 à mars 2023) un CET 1 d'au moins 20,79% par rapport à une exigence réglementaire de fonds propres globale pour le CET 1 de 8,81% sur la période donnée.

Le dispositif de contrôle interne de Spuerkeess a été adapté et renforcé ainsi que les procédures internes améliorées, afin d'éviter que de telles erreurs ne puissent se reproduire dans le futur.

Spuerkeess tient à souligner qu'à aucun moment, ses équilibres financiers, notamment la stabilité de la Banque appuyée par sa solvabilité à des niveaux élevés, n'étaient mis en cause de sorte à ce que la capacité de la Banque de servir au mieux sa clientèle a été assurée à tout moment.



A PROPOS DE SPUERKEESS

Depuis sa fondation en 1856, Spuerkeess a comme unique propriétaire l'Etat luxembourgeois. Les missions statutaires de la Banque consistent à promouvoir l'épargne, à faciliter l'accès au logement et à soutenir le développement de l'économie nationale.

Aujourd'hui, Spuerkeess est à la fois le leader des marchés 'retail banking' et PME domestiques et est une banque universelle et systémique, reconnue bien au-delà des frontières du Grand-Duché de Luxembourg.

Les agences de rating internationales lui ont décerné les notations AA+ (Standard & Poor's) respectivement Aa2 (Long term Deposit Rating, Moody's).

En 2023, Spuerkeess a été récompensée par le « Randstad Employer Brand Research Award » et a reçu le titre de « Best Investment Bank & Sustainable Finance Luxembourg » lors des « Sustainability Awards » de Global Finance. De plus, Sia Consulting a conclu que S-Net est considérée comme la meilleure application bancaire au Luxembourg.

Pour en savoir plus, visitez www.spuerkeess.lu

